Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

#### 20 MARS 2019 ID: 031-213105612-20190320 D2019 11-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

155

86

100

100

20 100 80 100

H

-

10 100

8

100

8 80

100

98

100

100 99 88

199

10

101 100

133 155

80 100

88 100

10 100 B B

Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations: 3

# ARRONDISSEMENT TOULOUSE

L'an deux mille dix-neuf et le 13 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

## MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE Toulze, Mme Nadine Maurin, M. Xavier Mangogna, Mme Brigitte Cabanes-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME KATY COLDER (Pouvoir donné à M. Joël Feuillerat), M. Denis Molet (Pouvoir donné à MME MICHELE CHAVE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

#### Était absent excusé :

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2019/11**

## Objet: Convention de partenariat 2019 avec l'association « Arbres et Paysages d'Autan »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Arbres et Paysages d'Autan promeut le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous.

Dans la continuité des actions engagées en 2016, 2017 et 2018 sur la thématique de l'arbre : accompagnement technique, formation à la taille, sensibilisation et valorisation de projets, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire, en 2018, avec la signature d'une convention, le partenariat entre l'association Arbres et Paysages d'Autan et la Commune.

Dans le cadre de cette convention, pour préserver et améliorer le patrimoine arboré unionais. l'association Arbres et Paysages d'Autan interviendra pour :

- L'aménagement de la peupleraie avec un accompagnement technique sur :
  - Le choix des essences, 0
  - La finalisation du plan de plantation,

- L'assistance des services techniques : repérage de terrain, conseils techniques,
- L'aide à la communication,
- Une meilleure gestion du patrimoine arboré avec une assistance pour :
  - L'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien du patrimoine arboré,
  - o Le recensement et la cartographie des arbres de la Ville,
- La Formation et le conseil avec l'animation :
  - D'un atelier technique pour les agents des services techniques municipaux,
  - D'un atelier de sensibilisation à destination de la Municipalité et de la Commission Citoyenne Environnement,
- La sensibilisation des Unionais et la valorisation les projets mis en œuvre sur le territoire :
  - Animation d'une balade botanique,
  - o Mise à disposition d'expositions.

Chaque fin d'année, l'association Arbres et Paysages d'Autan fournira à la Commune un bilan des actions réalisées et une attestation de fin de projet.

L'ensemble des interventions envisagées est estimé à 10,5 jours, pour un montant de 3 100 €, incluant le subventionnement d'une journée par le programme d'éducation à l'environnement. Par ailleurs, la commune adhérera, pour l'année 2019, à l'Association pour un montant de 400 euros.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- Signer la convention de partenariat 2019 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.
- Adhérer à l'Association pour un montant de 400 euros pour l'année 2019.

#### **Décision**

B B

20 E

100

...

80

(E)

100

100

100

. .

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

#### Décide :

A l'unanimité.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat 2019 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.
- D'adhérer à l'Association pour un montant de 400 euros pour l'année 2019.

- Transmis le 20 MARS 2019 - Affiché le 20 MARS 2019 Pour la Maire, et par d'Ordrich, Maire David ROFE

Pour copie conforme.